



Partir en vacances sans accord de l'autre ?

Par **PatateAJ**, le **09/07/2019** à **21:30**

Bonjour,

Maman d'un petit garçon de 2 ans, nous nous séparons avec le papa. Nous ne sommes pas encore passés devant un juge pour statuer sur la garde.

Monsieur veut partir en vacances avec le petit 1 semaine complète, mais je ne suis pas d'accord..

À til le droit ?

Que puis je faire ?

Merci

Par **morobar**, le **10/07/2019** à **07:19**

Bonjour,

Oui

Et vous aussi.

Si vous craignez un passage de frontière (genre retour au pays d'origine) il faut déposer une requête en OST auprès de la Préfecture ou, de nuit par exemple, d'une gendarmerie.

Par **amajuris**, le **10/07/2019** à **09:46**

bonjour,

si vous n'êtes pas d'accord sur les modalités de garde de votre enfant, vous devez saisir rapidement le juge aux affaires familiales.

le père a les mêmes droits et obligations envers son enfant que la mère.

pourquoi refusez-vous de le laisser avec son père une semaine ?

salutations

Par **morobar**, le **11/07/2019** à **09:11**

Ce refus est en général observé lorsqu'il y a lieu de craindre un retour au pays d'origine.

Par exemple dans les pays musulmans, les droits du père sont en général supérieurs aux droits de la mère, et l'enfant peut rester coincé en dépit de jugements français contraires.

Et on ne parle même pas de l'Azerbaïdjan ou le kamtchaka du sud.